



Dossier de demande d'aide juridictionnelle

Par **lillibotte**, le **20/05/2008** à **19:48**

Bonjour, mon frère a eu affaire à une avocate il y a quelques mois pour le représenter devant un juge au sujet d'une pension alimentaire. Il a rempli un dossier de demande d'aide juridictionnelle et l'a remis à son avocate qui lui a demandé l'avance des frais. Il l'a payée et n'a plus jamais entendu parler de sa demande d'aide juridictionnelle.

Il a écrit au greffe du tribunal où son affaire a été jugée, et a reçu une réponse pour le moins surprenante : le greffe n'a jamais reçu son dossier alors qu'il avait tout remis à son avocate. Que peut-il faire aujourd'hui ?

Merci de votre réponse.

Cordialement

Par **ly31**, le **20/05/2008** à **20:45**

Bonsoir,

Votre frère avait-il choisi son Avocate avant l'acceptation de l'aide juridictionnelle ?

A vous lire

ly31

Par **lillibotte**, le **20/05/2008** à **21:17**

Bonsoir,

oui, il l'a choisie avant de faire la demande d'aide juridictionnelle, mais le dossier n'a jamais été ni accepté ni refusé car il n'est jamais arrivé au greffe du tribunal.

Cordialement